



## Droits suite a amputation index G en lors d'un stage pro

Par **farael**, le **07/09/2009** à **00:12**

Bonjour,

Lors de mon stage en entreprise en bp ébénisterie, lorsque j'avais 16 ans, (il y a dix ans), mon index gauche a été sectionnée au dessus de l'articulation de la 1ere phalange (amputation des 2 phalanges supeieures) sur une machine.

Ceci a bouleversé ma vie d'ado (choix d'une autre carriere : menuisier, arret d'un instrument, arret de divers sports pratiqués et traumatisme moral suite a l'amputation). Cet amputation m'handicape aujourd'hui tjs ds mon travail et la vie quotidienne , puisque je n'ai plus "la pince".

Que puis je faire pr que quoique ce soit reconnu?

est ce considéré comme accident du travail?

puis je prétendre à une indemnité quelquonque?

Vers qui m'adresser?

Merci pour vos réponses.